



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1. Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous-louée.
2. La location ne devient effective qu'avec notre accord, et après réception d'un accusé de réception du versement du montant de l'acompte de 25 % du montant de la location et de l'assurance annulation si elle a été contractée par le client.
3. En l'absence de message écrit du client, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'hébergement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé.
4. En cas d'annulation, il vous sera retenu ou vous resterez à devoir :
 - Un montant égal à 20 % du coût du séjour, si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée
 - Un montant égal au total du séjour si vous annulez moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.
5. Une assurance annulation facultative peut être comprise dans votre contrat de location. Celle-ci rembourse l'indemnité de rupture du contrat ci-dessus indiquée, selon les conditions prévues.
6. Le montant du séjour est intégralement payable à 30 jours avant la date d'arrivée. En cas d'une réservation tardive, le solde est payable à la réservation. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou de départ anticipé.
7. Le locataire est tenu de couvrir sa responsabilité civile par un contrat d'assurance.
8. En cas de litige, le tribunal de Commerce de Vannes est seul compétent.

Résidence Les Iles – 52, la Pointe du Bile – 56 760 PENESTIN

catherine@residence-les-iles.com
www.residence-les-iles.com